



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 24 MAI 2020**

Date de la convocation :
18 Mai 2020

Date d'affichage :
18 Mai 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 3

A la majorité :
Pour : 28
Contre : ///
Abstention : ///
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Mai à 11 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement au lieu de la salle Moulin-Bouquet, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Phillippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Queste Cindy, M. Michael Honoré, Mme Marie-Claire Debert, M. Caron Philippe, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Evrard-Courtin Marie-Claire, Mme Jaqueline Lacheray, M. Grégory Clausen, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Jimmy Delestienne.

Excusé : M. Bertrand Naglik

Absent : ///

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Mme Sylvie Debove pouvoir à Mme Catherine Bécart, M. Serge Hermant pouvoir à Mme Catherine Bécart.

Secrétaire de séance : Monsieur Jimmy Delestienne

Objet : Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux délégués – Nombre de postes

La détermination du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

REÇU LE
 2 MAI 2020
 Service de l'Administration
 de la Ville de Mazingarbe

En vertu de l'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelé à siéger sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Cela donne pour la Commune un nombre maximum de 8 adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de 8 postes d'adjoints et de 6 postes de conseillers municipaux délégués.

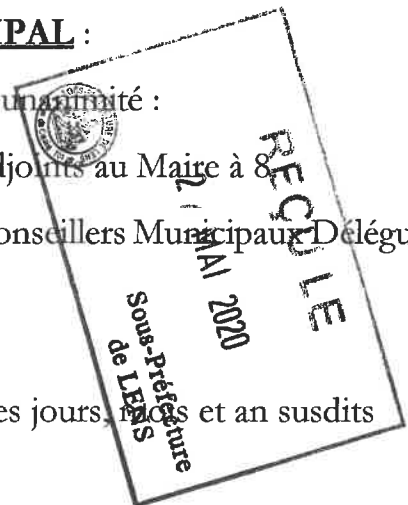
LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Détermine le nombre d'Adjoints au Maire à 8

Détermine le nombre de Conseillers Municipaux Délégués à 6.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits



« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le**27 MAI 2020**.....

Publié et Notifié le
29 MAI 2020
.....

Le Maire,
Laurent Poissant

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

